

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE

DU CHARBON ET DE L'ACIER

ÉDITÉ PAR LE SERVICE DES PUBLICATIONS DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE À LUXEMBOURG

12 DÉCEMBRE 1956

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

5^e ANNÉE N° 29

SOMMAIRE

HAUTE AUTORITÉ

Informations

<i>Avis de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier aux Associations d'entreprises relevant de la Communauté (Article 48 du Traité)</i>	389/56
---	--------

ASSEMBLÉE COMMUNE

Première session extraordinaire — Exercice 1956-1957

Procès-verbaux des séances

<i>Procès-verbal de la séance du mardi 27 novembre 1956</i>	390/56
<i>Procès-verbal de la séance du mercredi 28 novembre 1956</i>	393/56
<i>Procès-verbal de la séance du jeudi 29 novembre 1956</i>	395/56
<i>Procès-verbal de la séance du vendredi 30 novembre 1956</i>	397/56

Composition des Commissions et des Groupes Politiques

<i>Commissions</i>	405/56
<i>Groupes Politiques</i>	407/56

A L'ATTENTION DE NOS ABONNÉS

La série actuelle d'abonnement se terminera au 31 décembre 1956.

Pour éviter toute interruption dans les envois, les renouvellements peuvent être souscrits dès maintenant selon les modalités en vigueur dans chacun des bureaux de vente et d'abonnement (voir la dernière page du présent numéro).

Le prix d'abonnement pour 1957 est fixé à 150 frs belges (1.100 frs français). Cette légère augmentation se justifie par le fait que l'abonnement prochain — valable pour toute l'année civile 1957 — comportera un nombre de pages supérieur à celui de 1956.

HAUTE AUTORITÉ

INFORMATIONS

Avis de la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier aux Associations d'entreprises relevant de la Communauté

(Article 48 du Traité)

Par lettre adressée le 11 décembre 1956 au Président du Comité Consultatif, la Haute Autorité a demandé au Comité de procéder à une consultation

- sur l'état présent de l'approvisionnement du marché commun en ferraille, et sur les mesures que cet état peut appeler en application des dispositions du Traité, notamment en application de l'article 57, et éventuellement de l'article 53 et de l'article 59.

Les Associations d'Entreprises relevant de la Communauté ont, en vertu de l'article 48, alinéa 2 du Traité le droit de soumettre à la Haute Autorité les observations de leurs Membres sur l'objet de consultation ci-dessus indiqué.

Les observations éventuelles doivent parvenir à la Haute Autorité au plus tard le vendredi 21 décembre 1956.

Luxembourg, le 11 décembre 1956

Le Secrétaire de la Haute Autorité

E. P. WELLENSTEIN

ASSEMBLÉE COMMUNE

EXERCICE 1956-1957

PREMIÈRE SESSION EXTRAORDINAIRE

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MARDI 27 NOVEMBRE 1956

PRÉSIDENCE DE M. BOGGIANO PICO

Président d'âge

M. René Mayer, *président de la Haute Autorité*, s'y associe au nom de la Haute Autorité.

La séance est ouverte à 15 heures 35.

Allocution de M. le président

Démission de M^{lle} Klompé

Ouverture de la première session extraordinaire de l'exercice 1956-1957

M. le président donne lecture de la lettre de démission de M^{lle} Klompé.

M. le président déclare ouverte la 1^{ère} session extraordinaire de l'exercice 1956-1957.

Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Éloge funèbre de M. Yvon Delbos

Le tirage au sort désigne les 7 membres suivants: MM. Oesterle, Pelster, Vixseboxse, De Block, Debré, Deist, Gozard.

M. le président prononce l'éloge funèbre de M. Yvon Delbos.

La séance est suspendue à 15 heures 50.

La séance est reprise à 16 heures 05.

désigner en leur sein une fois par an» leurs délégués à l'Assemblée Commune;

Vérification des pouvoirs

Intervient: M. De Block, *rapporteur de la Commission de vérification des pouvoirs.*

L'Assemblée:

a) prend acte de l'admission et de la démission de M^{lle} Klompé.

b) admet définitivement:

MM. Armengaud, Bertrand, Birkelbach, Blaisse, Blank, Caillavet, Charlot, Coulon, Crouzier, De Block, Debré, Dehousse, Deist, De Smet, Dollinger, Fayat, Fohrmann, Furler, Gailly, van der Goes van Naters, Gozard, Hazenbosch, Janssen, Kapteyn, Kiesinger, Kopf, Kort-hals, Kreyssig, Laffargue, Pierre-Olivier Lapie, Lefèvre, Lenz, Loesch, Margue, de Menthon, von Merkat, Motz, Mutter, Nederhorst, Oesterle, Ollenhauer, Pelster, Pleven, Poher, Pohle, Rip, Sabass, Sassen, Schaus, Scheel, Schöne, Struye, Teitgen, Vanrullen, Vixseboxse, Wehner, Wigny.

Considérant que cette désignation est essentielle pour le bon fonctionnement des institutions de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, et notamment pour assurer le contrôle démocratique dont l'Assemblée Commune a la charge;

— Émettent le vœu que chaque Etat membre veille à la stricte exécution des clauses du Traité et que, notamment le Parlement de chaque pays effectue en temps utile et pour la durée prévue au Traité les désignations de ses représentants à l'Assemblée Commune;

— Demandent instamment à M. le président de l'Assemblée Commune de prendre tous contacts nécessaires tant avec le Conseil spécial de Ministres que, plus spécialement, avec les présidents des Assemblées parlementaires de la République italienne, afin que soit assurée la pleine exécution du Traité du 18 avril 1951, notamment par la désignation des représentants des peuples des Etats réunis dans la Communauté, au sein de l'Assemblée Commune.»

R. Pleven

E. Sassen

H. Fayat

Mandat des représentants italiens

Le président communique à l'Assemblée la déclaration suivante:

«Les groupes politiques:

Considérant que le Traité du 18 avril 1951 a été librement négocié et formellement ratifié par les Parlements des six Etats signataires;

Considérant qu'en son article 21 ledit Traité prévoit que «les Parlements sont appelés à

Election du président de l'Assemblée Commune

L'Assemblée décide d'élire le président de l'Assemblée Commune par acclamations.

M. Furler est nommé président de l'Assemblée Commune.

PRÉSIDENTE DE M. FURLER

*Président***Allocution de M. Furler, président de l'Assemblée Commune****Élection des cinq vice-présidents de l'Assemblée Commune et installation du Bureau**

L'Assemblée décide d'élire les cinq vice-présidents de l'Assemblée Commune par acclamations.

L'Assemblée nomme vice-présidents de l'Assemblée Commune: MM. Fohrmann, Motz, Vixseboxse, Vanrullen, Battista.

Dépôt de Documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur la création, la fonction et la composition d'une ou plusieurs commissions paritaires dans la cadre de la Communauté (doc. N° 1).

— Rapport de M. Birkelbach, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les aspects sociaux du rapport des chefs de délégation du Comité intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, aux ministres des affaires étrangères (doc. N° 2).

— Rapport de M. Sabass, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur la sécurité du travail et le sauvetage dans les entreprises minières de la Communauté (doc N° 3).

— Rapport introductif de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc N° 4).

Nomination des membres des commissions

Le président invite le Bureau à se réunir immédiatement afin de préparer les propositions à soumettre à l'Assemblée.

La séance est suspendue à 16 heures 30.

Elle est reprise à 18 heures 20.

L'Assemblée décide que les membres de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté et ceux du Groupe de travail seront désignés à une séance ultérieure.

Interviennent: MM. Mutter, Bertrand, Mutter, Margue, Caron.

L'Assemblée décide de ne pas faire mention de sièges réservés aux représentants libéraux italiens.

Sont proclamés membres:

— de la Commission du marché commun:

MM. Battista, Blank, Caillavet, Caron, Cavalli, Crouzier, De Block, De Smet, Fayat, Korthals, Kreyssig, Lapie, Loesch, Nederhorst, Pleven, Poher, Pohle, Sabass, Sassen, Schaus, Schiavi, Schöne

— de la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production:

MM. Amadeo, Armengaud, Battista, Blaisse, Coulon, De Block, Deist, De Smet, Dollinger, Fohrmann, Gerini, Guglielmone, Kapteyn, Loesch, de Menthon, Mutter, Pohle, Sabass, Scheel, Schöne, Vanrullen, Vixseboxse.

— de la Commission des affaires sociales:

MM. Amadeo, Bertrand, Birkelbach, Boggiano Pico, Charlot, Fohrmann, Gailly, Hazenbosch, Janssen, Kopf, Laffargue, Lefèvre, Lenz, Margue, von Merkat, Mutter, Nederhorst, Pelster, Piccioni, Poher, Schiavi, Teitgen, Vanrullen.

— de la Commission des transports:

MM. Carboni, Fohrmann, Kapteyn, Lenz, Mutter, Poher, Schöne, Wiggy.

— de la Commission de la comptabilité et de l'Administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune:

MM. Amadeo, Blank, Charlot, Crouzier, Guglielmo, Janssen, Kreyssig, Margue, Struye.

— de la Commission des questions juridiques, du règlement de l'Assemblée Commune, des pétitions et des immunités:

MM. Boggiano Pico, Crouzier, Fayat, Kreyssig, von Merkat, Rip, Schaus, Vanrullen.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain mercredi 28 novembre à 11 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— Fixation de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 heures 35.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU MERCREDI 28 NOVEMBRE 1956

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 11 heures 10.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Dépôt d'un document

L'Assemblée prend acte du dépôt du rapport de M. Blank fait au nom de la Commission de

la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur l'application de l'article 44, § 4, du Règlement (doc. N° 5).

Ordre des travaux

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide:

de commencer, ce matin, la discussion du rapport introductif de M. Poher (doc. N° 4) et de la poursuivre cet après-midi et demain matin, s'il y a lieu;

de tenir séance demain jeudi, le matin et l'après-midi, pour, éventuellement, continuer la discussion du rapport introductif de M. Poher et pour la discussion des rapports de MM. Nederhorst (doc. N° 1) et Birkelbach (doc. N° 2),

de clore la session à la fin d'une dernière séance tenue le vendredi après-midi à partir de 14 heures 30 et au cours de laquelle seraient discutés le rapport de M. Blank (doc. N° 5) et le rapport de M. Sabass (doc. N° 3) ainsi que les diverses résolutions présentées en conclusion des débats.

Nomination d'un rapporteur

Le président informe l'Assemblée que le Comité des Présidents a désigné M. Gilles Gozard comme rapporteur chargé de présenter à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe le rapport sur l'activité de l'Assemblée Commune pour l'exercice 1956-1957.

Discussion du rapport introductif de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 4).

Interviennent: MM. Poher, *rapporteur*, Vixseboxse, Cavalli.

La séance est suspendue à 12 heures 20.

Elle est reprise à 15 heures 15.

Modification de la composition de commissions

L'Assemblée décide que:

— dans la Commission des transports, M. Carboni sera remplacé par M. Battista,

— dans la Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production, M. Gerini sera remplacé par M. Cavalli,

— dans la Commission du marché commun, M. Battista sera remplacé par M. Gerini.

Télégramme de «l'Entraide ouvrière internationale»

Le président donne lecture d'un télégramme adressé par le président de «l'Entraide ouvrière internationale» au président de l'Assemblée Commune, et demandant à la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier de venir en aide aux réfugiés hongrois.

Interviennent: MM. René Mayer, *président de la Haute Autorité*, et Furler, *président*, au nom de l'Assemblée Commune.

Suite de la discussion, du rapport introductif de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 4).

Intervient: M. Korthals.

PRÉSIDENCE DE M. FOHRMANN

Vice-président

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. Deist, Sabass, Armengaud, Charlot, Pleven, Etzel, *vice-président de la Haute Autorité*, Poher, *rapporteur*, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Deist, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Fayat.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain jeudi 29 novembre, à 10 heures 30 et 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

— suite de la discussion du rapport introductif de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 4),

— discussion du rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires

sociales sur la création, la fonction et la composition d'une ou plusieurs commissions paritaires dans le cadre de la Communauté (doc. N° 1),

— discussion du rapport de M. Birkelbach, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les aspects sociaux du rapport des chefs de délégation du Comité Intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, aux ministres des affaires étrangères (doc. N° 2).

La séance est levée à 19 heures 15.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 29 NOVEMBRE 1956

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

Président

La séance est ouverte à 10 heures 40.

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

Suite de la discussion du rapport introductif de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 4).

Interviennent: MM. Sassen, Pohle, Nederhorst.

L'Assemblée décide que la discussion de la proposition de résolution présentée par la Commission du marché commun en conclusion du rapport introductif de M. Poher aura lieu demain vendredi, après-midi.

La séance est suspendue à 11 heures 45.

Elle est reprise à 15 heures 05.

Modification de la composition d'une commission

L'Assemblée décide que, dans la Commission des transports, M. Fohrmann sera remplacé par M. Schaus.

Nomination des membres du Groupe de travail

Les propositions du Bureau pour la composition du Groupe de travail sont adoptées; en conséquence, sont proclamés membres du Groupe de travail:

MM. Amadeo, Blaisse, Blank, Caillavet, Carboni, Caron, Coulon, Dehousse, Fohrmann, van der Goes van Naters, Gilles Gozard, Hazenbosch, Kopf, Kreyssig, Margue, de Menthon, Motz, Mutter, Oesterle, Pella, Poher, Pohle, Schiavi, Wehner, Wigny.

Nomination des membres de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté

Interviennent: MM. Margue, Furler, *président*, au nom du Bureau.

Les propositions du Bureau pour la composition de la Commission des affaires politiques et des relations extérieures de la Communauté sont adoptées; en conséquence, sont proclamés membres de la commission:

MM. Birkelbach, Carboni, Caron, Cavalli, Debré, Dehousse, van der Goes van Naters, Gilles Gozard, Guglielmone, Hazenbosch, Kie-singer, Kopf, Laffargue, Margue, Oesterle, Pleven, Sassen, Scheel, Schiavi, Struye, Teitgen, Wehner, Wigny.

Discussion du rapport de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur la création, la fonction et la composition d'une ou plusieurs commissions paritaires dans le cadre de la Communauté (doc. N° 1).

Interviennent: MM. Nederhorst, *rapporteur*, Bertrand, Gailly.

PRÉSIDENCE DE M. MOTZ

Vice-président

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. Kopf, Finet, *membre de la Haute Autorité*, Pohle, Nederhorst, *rapporteur*.

L'Assemblée décide que la discussion sur la proposition de résolution présentée par la Commission des affaires sociales en conclusion du rapport de M. Nederhorst aura lieu demain vendredi, après-midi.

Discussion du rapport de M. Birkelbach, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les aspects sociaux du rapport des chefs de

délégation du Comité Intergouvernemental créé par la conférence de Messine, aux ministres des affaires étrangères (doc. N° 2).

Intervient: M. Birkelbach, *rapporteur*.

PRÉSIDENCE DE M. VANRULLEN

Vice-président

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. Bertrand, Caron, Margue, René Mayer, *président de la Haute Autorité*.

L'Assemblée décide que la discussion sur la proposition de résolution présentée éventuellement par la Commission des affaires sociales en conclusion du rapport de M. Birkelbach aura lieu demain vendredi, après-midi.

Ordre du jour de la prochaine séance

L'Assemblée fixe sa prochaine séance à demain vendredi 30 novembre, à 14 heures 30, avec l'ordre du jour suivant:

— Discussion du rapport de M. Blank, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur l'application de l'article 44, § 4, du Règlement (doc. N° 5).

— Discussion du rapport de M. Sabass, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur la sécurité du travail et le sauvetage dans les entreprises minières de la Communauté (doc. N° 3).

— Discussion des propositions de résolution présentées par les Commissions du marché commun et des affaires sociales en conclusion des rapports inscrits à l'ordre du jour de la session.

La séance est levée à 18 heures 40.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU VENDREDI 30 NOVEMBRE 1956

PRÉSIDENCE DE M. FURLER

*Président***Modification de l'ordre des travaux de la présente séance**

La séance est ouverte à 14 heures 40.

Sur proposition du Comité des Présidents, l'Assemblée décide de modifier comme suit l'ordre des discussions inscrites à la séance de cet après-midi:

Adoption du procès-verbal

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

— Discussion du rapport de M. Blank, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur l'application de l'article 44, § 4, du Règlement (doc. N° 5),

Dépôt de documents

L'Assemblée prend acte du dépôt des documents suivants:

— Discussion et vote de la proposition de résolution présentée par la Commission du marché commun en conclusion du rapport complémentaire de M. Poher sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 9),

— Rapport complémentaire de M. Pelster, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur la sécurité du travail et le sauvetage dans les entreprises minières de la Communauté (doc. N° 6),

— Discussion du rapport de M. Sabass et du rapport complémentaire de M. Pelster, faits au nom de la Commission des affaires sociales, sur la sécurité du travail et le sauvetage dans les entreprises minières de la Communauté (doc. Nos 3 et 6),

— Rapport complémentaire de M. Nederhorst, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur la création, la fonction et la composition d'une ou plusieurs commissions paritaires dans le cadre de la Communauté (doc. N° 7),

— Discussion et vote des propositions de résolution présentées par la Commission des affaires sociales en conclusion des rapports inscrits à l'ordre du jour de la session.

— Rapport complémentaire de M. Birkelbach, fait au nom de la Commission des affaires sociales, sur les aspects sociaux du rapport des chefs de délégation du Comité Intergouvernemental créé par la Conférence de Messine, aux ministres des affaires étrangères (doc. N° 8),

Discussion du rapport de M. Blank, fait au nom de la Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune, sur l'application de l'article 44, § 4, du Règlement (doc. N° 5)

— Rapport complémentaire de M. Poher, fait au nom de la Commission du marché commun, sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 9).

Intervient: M. Blank, *rapporteur*.

L'Assemblée adopte la proposition de résolution suivante:

«L'Assemblée Commune,

prend acte des comptes des dépenses administratives du Secrétariat de l'Assemblée Commune pour le quatrième exercice financier.

L'Assemblée Commune,

statuera sur la décharge à donner au Secrétariat, après le dépôt du rapport du Commissaire aux comptes et sur la base d'un rapport de sa Commission de la comptabilité et de l'administration.»

Motion d'ordre

M. le président propose une suspension de séance pour permettre la distribution du rapport complémentaire de M. Poher sur la situation du marché charbonnier (doc. N° 9).

Interviennent: MM. Bertrand, Blank.

La séance est suspendue à 14 heures 50.

Elle est reprise à 15 heures.

Intervention dans l'ordre du jour

L'Assemblée décide de commencer immédiatement la discussion du rapport de M. Sabass et du rapport complémentaire de M. Pelster sur la sécurité dans les mines en attendant la distribution du rapport complémentaire de M. Poher sur la situation du marché charbonnier.

Discussion du rapport de M. Sabass et du rapport complémentaire de M. Pelster, faits au nom de la Commission des affaires sociales, sur la sécurité du travail et le sauvetage dans les entreprises minières de la Communauté (doc. Nos 3 et 6)

Interviennent: MM. Sabass, Pelster, rapporteurs, Blank, Boggiano Pico, Sassen, Birkelbach, Sabass, rapporteur, Finet, membre de la Haute Autorité.

L'Assemblée adopte l'amendement N° 2 de MM. Blank, Mutter, Armengaud, avec l'interprétation suivante:

«La commission permanente de la sécurité et du sauvetage dans les mines *pourra*, si elle le juge utile, se rendre sur place et procéder à ses propres constatations.»

L'Assemblée adopte l'amendement N° 1 de MM. Fayat et Sassen, complétant la proposition de résolution par un nouvel alinéa.

En conséquence, l'Assemblée adopte la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RÉSOLUTION**concernant****certains aspects du problème de la sécurité et du sauvetage dans les mines**

«L'Assemblée Commune,

Convaincue que les objectifs du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier ne peuvent être atteints que si:

— les installations minières de la Communauté, à la surface et au fond, correspondent au plus haut degré de la technique;

— la sécurité la plus grande est assurée aux mineurs de la Communauté — surface et fond — contre les accidents corporels, mortels ou non;

— les organisations de sauvetage dans toutes les régions minières de la Communauté sont conformes aux exigences du progrès actuel;

Considérant l'obligation énoncée à l'article 3 e) du Traité instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier,

de promouvoir l'amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'œuvre, permettant leur égalisation dans le progrès, dans chacune des industries dont elle a la charge;

Considérant en conséquence que la Haute Autorité doit notamment:

— suivre de façon permanente l'évolution de la technique minière dans tous les bassins miniers de la Communauté, pour que cette évolution assure en même temps à tous les mineurs le maximum de sécurité pour leur vie et leur santé;

— confronter de façon permanente toutes les règles de sécurité en vigueur dans les divers pays de la Communauté de manière que leur comparaison permette de dégager les règles de sécurité minière qui conviennent le mieux à chacun des bassins;

— formuler toutes propositions tendant à établir des contacts permanents entre les centrales de sauvetage minier de la Communauté, afin de mettre rapidement au point un plan international de sauvetage minier, applicable à tous les pays de la Communauté;

Considérant les enseignements tirés de la catastrophe minière du Bois-du-Cazier en Belgique, qui a provoqué la mort de 262 mineurs,

Décide de créer une «Commission permanente de la sécurité et du sauvetage dans les mines», formée de 9 membres.

Conformément aux articles 35 et suivants du Règlement de l'Assemblée Commune, cette Commission sera chargée:

— de contrôler l'activité de la Haute Autorité dans le domaine précité, de faire rapport à ce sujet et de provoquer la mise en œuvre de tous moyens appropriés aux objectifs énoncés, qu'il est extrêmement urgent d'atteindre et qui engagent la responsabilité de la Haute Autorité en matière de sécurité minière;

— en cas de catastrophes minières graves, touchant directement un nombre important de mineurs et pour lesquelles la Communauté a intérêt à obtenir des éclaircissements, de se réunir au plus tôt, de prendre des informations et de faire rapport à l'Assemblée Commune.

— de confier au Comité des Présidents le soin de régler l'organisation des contacts entre cette nouvelle commission et d'autres commissions existantes, en particulier celle des affaires sociales, afin de parvenir à un système aussi efficace que possible de sécurité et de sauvetage dans les mines.»

Discussion de la proposition de résolution présentée par la Commission du marché commun en conclusion du rapport complémentaire de M. Poher sur la situation du marché charbonnier et notamment le problème de l'approvisionnement (doc. N° 9).

Elle est reprise à 17 heures.

Dans la suite de la discussion, interviennent MM. Poher, *rapporteur*, Schöne, Scheel, Poher, *rapporteur*.

Interviennent: MM. Poher, *rapporteur*, Armengaud, Poher, *rapporteur*, Nederhorst, Poher, *rapporteur*, Nederhorst, René Mayer, *Président de la Haute Autorité*, Nederhorst, Schöne, Armengaud, Poher, *rapporteur*, Nederhorst, Schöne, René Mayer, *président de la Haute Autorité*, Poher, *rapporteur*, Nederhorst.

L'Assemblée adopte la modification proposée par la Commission du marché commun, avec l'interprétation suivante: la suppression dans le texte de la proposition de résolution de la référence aux articles 61 et 88 du Traité ne signifie pas que la Haute Autorité est dispensée de faire rapport à l'Assemblée Commune sur l'application de ces deux articles.

Sur proposition de MM. Schöne et Nederhorst, l'Assemblée décide de suspendre la séance pour permettre à la Commission du marché commun de modifier le texte de la proposition de résolution.

L'Assemblée adopte l'amendement N° 1 de M. Armengaud, après modification.

La séance est suspendue à 16 heures 50.

L'Assemblée adopte à l'unanimité la proposition de résolution suivante:

«L'Assemblée Commune,

Considère,

qu'une réelle tension existe sur le marché commun,

que cette situation est préjudiciable à certains consommateurs familiaux en dépit d'une augmentation par rapport aux années précédentes des livraisons aux foyers domestiques,

que les difficultés actuelles ne font que s'ajouter à celles provoquées par l'accroissement à long terme des besoins énergétiques dont le charbon constitue présentement la principale ressource,

que le déficit entre la production des bassins de la Communauté et les besoins ne peut actuellement être comblé que par un développement considérable d'importations onéreuses pesant sur la balance des paiements de certains États membres,

que la juxtaposition dans le marché commun des charbons européens et des charbons américains vendus à des prix différents lèse certains consommateurs,

que les événements internationaux récents, en réduisant les disponibilités en produits pétroliers, ne peuvent qu'aggraver la situation du marché charbonnier,

affirme

que jamais la production de charbon et le volume des échanges n'ont été plus élevés dans les six pays que depuis la création de la Communauté et que sans l'existence du marché commun la situation de l'approvisionnement de l'ensemble des pays se serait aggravée davantage,

estime

que la Haute Autorité n'a pas épuisé toutes les possibilités d'action que lui donne le Traité,

qu'elle pourrait développer davantage son action, prévue par le Traité, auprès des Gouvernements, compte tenu notamment des articles 26, 46, 53, 55 et 57 du Traité.

qu'il n'a pas été jusqu'à présent nécessaire de recourir à l'application de l'article 59 du Traité, mais que la Haute Autorité ne devra pas craindre d'y recourir et de prendre toutes mesures utiles, si la situation s'aggrave,

que les problèmes d'approvisionnement en énergie forment un tout, que cette énergie ait pour origine le charbon, le pétrole ou toute autre source, que la charge résultant des importations en provenance des pays tiers soit équitablement répartie et pèse le moins possible sur l'approvisionnement des foyers domestiques,

que l'action de la Haute Autorité dans tous ces problèmes doit surtout apparaître aux yeux de l'opinion comme inspirée par l'esprit d'initiative et la volonté d'aboutir aux résultats qui sont de nature à renforcer la Communauté et à éviter tout affaiblissement de l'intégration,

recommande à la Haute Autorité,

— d'inviter les Gouvernements des États membres à aborder le problème de l'approvisionnement avec elle, soit dans le cadre d'une session spéciale du Conseil de Ministres, soit de préférence dans le cadre d'une conférence intergouvernementale,

que dans ce cadre les points suivants soient examinés:

à court terme:

— coordination des mesures prises ou projetées dans le cadre des économies nationales,

— approvisionnement des foyers domestiques en charbon de la Communauté,

- livraison par les producteurs de la Communauté, selon des règles équitables et uniformes,
- livraison par le commerce des quantités destinées à la consommation domestique ainsi qu'aux «petits» consommateurs (artisanat et petites entreprises),
- création de mécanismes de péréquation (régionale ou générale),
- mesures susceptibles d'augmenter la production à bref délai,
- mesures spéciales pour l'approvisionnement en coke,
- action concertée pour l'importation de charbon américain, compte tenu notamment des conditions de transport,

a long terme

— encouragement de toutes les mesures susceptibles de provoquer une économie permanente de charbon et de coke, tant dans les usages industriels que domestiques, et en particulier développement de techniques nouvelles tendant à la diminution de la consommation de charbon dans le processus de la fabrication, de fonte et d'acier,

— de préparer une action concertée entre elle et les Gouvernements pour la satisfaction de la demande d'énergie prise dans son ensemble,

prie la Haute Autorité d'informer l'Assemblée Commune à l'occasion de sa session de février des résultats de son action.»

Discussion de la proposition de résolution présentée par la Commission des affaires sociales en conclusion du rapport complémentaire de M. Nederhorst sur la création, la fonction et la composition d'une ou plusieurs commissions paritaires dans le cadre de la Communauté (doc. N° 7).

Intervient: M. Nederhorst, *rapporteur*.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la création d'une ou plusieurs commissions paritaires au sein de la Communauté

«L'Assemblée Commune,

— après examen du rapport de sa Commission des affaires sociales, se prononce pour le principe de la création, sur la base d'un rapport librement consenti entre les deux parties en cause, d'une ou plusieurs commissions paritaires dans le cadre de la Communauté.

L'Assemblée Commune,

— après avoir pris connaissance des objections qui ont été soulevées tant par les représentants des employeurs que par certains représentants des travailleurs au cours des délibérations avec sa Commission,

— regrettant que ces objections aient empêché toute réalisation pratique dans ce domaine,

- regrette que cet accord librement consenti n'ait pu être réalisé jusqu'à présent,
- appuie la Haute Autorité dans son effort pour rapprocher les deux partenaires,
- et espère que les initiatives prises par la Haute Autorité seront fructueuses et apporteront des solutions satisfaisantes aux préoccupations exprimées dans le rapport de sa Commission des affaires sociales.»

Discussion de la proposition de résolution présentée par la Commission des affaires sociales en conclusion du rapport complémentaire de M. Birkelbach sur les aspects sociaux du rapport des chefs de délégation du Comité Intergouvernemental créé par la conférence de Messine, aux ministres des affaires étrangères (doc. N° 8).

Intervient: M. Birkelbach, rapporteur.

L'Assemblée adopte, à l'unanimité, la proposition de résolution suivante:

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la transmission du rapport établi au nom de la Commission des affaires sociales sur les aspects sociaux de l'intégration économique européenne.

«L'Assemblée Commune,

considérant que les solutions qui seront envisagées pour les problèmes sociaux dans le texte du nouveau traité — élaboré actuellement par le Comité Intergouvernemental — instituant un marché commun général sont d'une importance capitale pour la réalisation harmonieuse de l'intégration économique européenne,

tenant compte que l'expérience de la Communauté du Charbon et de l'Acier prouve que les problèmes sociaux requièrent une attention toute particulière,

convaincue que les dispositions de tout nouveau traité doivent donner pleines garanties pour assurer aux travailleurs l'amélioration des conditions de vie et de travail ainsi que le maintien de l'emploi,

se rallie aux considérations et conclusions formulées dans le rapport établi au nom de sa Commission des affaires sociales par M. Birkelbach (doc. N° 2 — 1956-1957).

et charge son président:

— de transmettre officiellement et dans les plus brefs délais ce document ainsi que le texte des débats qui s'y rapportent au président de la Conférence Intergouvernementale pour le marché commun et l'Euratom,

— d'établir avec le président de la Conférence Intergouvernementale les contacts nécessaires en vue de permettre à une délégation de la Commission des affaires sociales d'exposer éventuellement devant la commission compétente de la Conférence Intergouvernementale la position de l'Assemblée Commune sur cette question.

— et enfin de rechercher les moyens pour que les membres de l'Assemblée Commune puissent être informés sur l'évolution ultérieure des questions traitées dans le document cité ci-dessus.»

Calendrier des prochains travaux

Interviennent: MM. Carboni, Furler, *président*, au nom du Bureau.

Sur proposition du Comité des Présidents, en accord avec la Haute Autorité, l'Assemblée décide:

1^o) de tenir sa prochaine session du 11 au 15 février 1957, à Strasbourg, étant entendu qu'à l'ordre du jour de cette session pourra figurer en premier lieu un débat sur le déroulement des travaux du Comité Intergouvernemental de Bruxelles, ensuite la discussion des rapports sur les objectifs généraux et la politique charbonnière envisagés sous l'aspect économique et sous l'aspect social, enfin, éventuellement, la discussion des rapports relatifs à l'information, les contacts avec les organismes internationaux et le rôle des groupes politiques,

2^o) de tenir une session extraordinaire le 13 mai 1957, pour l'examen des questions budgétaires,

3^o) de diviser la session ordinaire de 1956-1957 en deux parties, l'une du 14 au 17 mai, l'autre du 24 au 29 juin 1957, au cours desquelles sera discuté le Rapport général sur l'activité de la Communauté.

Adoption du procès-verbal

L'Assemblée adopte le présent procès-verbal.

Clôture de la session

Le président déclare close la première session extraordinaire pour l'exercice 1956-1957.

La séance est levée à 17 heures 40.

COMPOSITION DES COMMISSIONS ET DES GROUPES POLITIQUES

COMMISSIONS

Commission du marché commun

Pérsident: Alain Poher

Vice-présidents: Gerhard Kreyssig
H. A. Korthals

Membres:

Martin Blank	Fernand Loesch
Henri Caillavet	G. M. Nederhorst
Giuseppe Caron	René Pleven
Antonio Cavalli	Wolfgang Pohle
Jean Crouzier	W. Sabass
August De Block	E. M. J. A. Sassen
Pierre De Smet	Eugène Schaus
Henri Fayat	Alessandro Schiavi
Alessandro Gerini	Joachim Schöne
Pierre-Olivier Lapie	N

Commission des investissements, des questions financières et du développement de la production

Président: Joachim Schöne

Vice-présidents: Wolfgang Pohle
N

Membres:

Ezio Amadeo	Jean Fohrmann
André Armengaud	Teresio Guglielmone
Emilio Battista	P. J. Kapteyn
P. A. Blaisse	Fernand Loesch
Antonio Cavalli	François de Menthon
Pierre Coulon	André Mutter
August De Block	W. Sabass
Heinrich Deist	Walter Scheel
Pierre De Smet	Emile Vanrullen
Werner Dollinger	G. Vixseboxse

Commission des affaires politiques et des relations extérieurs de la Communauté

Président: Tefesio Guglielmone

Vice-présidents: Jhr. M. van der Goes van Naters
Georges Laffargue

Membres:

Willi Birkelbach	Nicolas Margue
Enrico Carboni	Joseph Oesterle
Giuseppe Caron	René Pleven
Antonio Cavalli	E. M. J. A. Sassen
Michel Debré	Walter Scheel
Fernand Dehousse	Alessandro Schiavi
Gilles Gozard	Paul Struye
C. P. Hazenbosch	Pierre-Henri Teitgen
Kurt Georg Kiesinger	Herbert Wehner
Hermann Kopf	Pierre L. J. J. Wigny

Commission des transports

Président: P. J. Kapteyn

Vice-président: Pierre L. J. J. Wigny

Membres:

Emilio Battista	Alain Poher
Aloys-Michael Lenz	Eugène Schaus
André Mutter	Joachim Schöne
N	

Commission de la comptabilité et de l'administration de la Communauté et de l'Assemblée Commune

Président: Martin Blank

Vice-président: Nicolas Margue

Membres:

Ezio Amadeo	Teresio Guglielmone
Jean Charlot	M. M. A. A. Janssen
Jean Crouzier	Gerhard Kreyssig
	Paul Struye

Commission des affaires sociales*Président:* G. M. Nederhorst*Vice-présidents:* Georg Pelster, André Mutter*Membres:*

Ezio Amadeo	Théodore Lefèvre
Alfred Bertrand	Aloys-Michael Lenz
Willi Birkelbach	Nicolas Margue
A. Boggiano Pico	Hans Joachim von
Jean Charlot	Merkatz
Jean Fohrmann	Attilio Piccioni
Arthur Gailly	Alain Poher
C. P. Hazenbosch	Alessandro Schiavi
M. M. A. A. Janssen	Pierre-Henri Teitgen
Hermann Kopf	Emile Vanrullen
Georges Laffargue	

**Commission des questions juridiques,
du règlement de l'Assemblée Commune,
des pétitions et des immunités***Président:* Henri Fayat*Vice-président:* Jean Crouzier*Membres:*

A. Boggiano Pico	Eugène Schaus
Gerhard Kreyssig	Emile Vanrullen
W. Rip	
Hans Joachim von Merkatz	
N	

Groupe de travail*Président:* Roger Motz*Vice-présidents:* Wolfgang Pohle, Fernand Dehousse*Membres:*

Ezio Amadeo	Pierre Coulon	Hermann Kopf	Giuseppe Pella
P. A. Blaisse	Jean Fohrmann	Gerhard Kreyssig	Alain Poher
Martin Blank	Jhr. M. van der Goes	Nicolas Margue	Alessandro Schiavi
Henri Caillavet	van Naters	François de Menthon	Herbert Wehner
Enrico Carboni	Gilles Gozard	André Mutter	Pierre L. J. J. Wigny
Giuseppe Caron	C. P. Hazenbosch	Joseph Oesterle	N

Sous-commission des compétences et pouvoirs*Président:* Wolfgang Pohle*Membres:*

P. A. Blaisse	Gerhard Kreyssig
Henri Caillavet	Nicolas Margue
Giuseppe Caron	François de Menthon
Pierre Coulon	André Mutter
Jhr. M. van der Goes	Joseph Oesterle
van Naters	Alessandro Schiavi
C. P. Hazenbosch	Pierre L. J. J. Wigny
	N

Sous-commission des questions institutionnelles*Président:* Fernand Dehousse*Membres:*

Ezio Amadeo	Hermann Kopf
Martin Blank	Giuseppe Pella
Enrico Carboni	Alain Poher
Jean Fohrmann	Herbert Wehner
Gilles Gozard	

GROUPES POLITIQUES**Groupe Démocrate-Chrétien***Bureau:* E. M. J. A. Sassen, *Président**Membres du Bureau:*

A. Boggiano Pico	Th. Lefèvre	J. Oesterle	A. Poher
H. Kopf	N. Margue		

<i>Membres:</i>	E. Battista	H. Furler	F. Loesch	W. Sabass
	A. Bertrand	A. Gerini	F. de Menthon	P. Struye
	P. A. Blaisse	T. Guglielmone	G. Pella	P.-H. Teitgen
	E. Carboni	C. P. Hazenbosch	G. Pelster	G. Vixseboxse
	G. Caron	M.M.A.A.Janssen	A. Piccioni	P. L. J. J. Wigny
	A. Cavalli	K. G. Kiesinger	W. Pohle	
	P. De Smet	A. M. Lenz	W. Rip	
	W. Dollinger			

Secrétariat:

Dr. Hans Joachim Opitz, Secrétaire Général	} 19 a, rue Beaumont, Luxembourg - Tél.	} 219-21 283-10
Mlle. Micheline Valentin, Secrétaire		

Groupe Socialiste*Bureau:* H. Fayat, *Président*
Erich Ollenhauer,
Vice-Président
Gerhard Kreyssig,
*Suppléant*Jean Fohrmann,
*Secrétaire-parlementaire-
trésorier*M. van der Goes
van Naters
Alessandro Schiavi
E. Vanrullen,
Membres du Bureau

<i>Membres:</i>	E. Amadeo	F. Dehousse	P. J Kapteyn	J. Schöne
	W. Birkelbach	H. Deist	P. O. Lapie	H. Wehner
	J. Charlot	A. Gailly	G. M. Nederhorst	
	A. De Block	G. Gozard		

Secrétariat:

M. Fernand Georges, Secrétaire, 19 a, rue Beaumont, Luxembourg - Tél. 219-21

Groupe des Libéraux et Apparentés*Bureau:* R. J. Pleven, *Président*Martin Blank, Roger Motz,
*Vice-Présidents*A. Mutter, *Secrétaire*

<i>Membres:</i>	A. Armengaud	J. Crouzier	E. Schaus
	H. Caillavet	G. Laffargue	W. Scheel
	P. G. Coulon	H.J. von Merkat	

Secrétariat:

René Drèze, Directeur,	} 19 a, rue Beaumont, Luxembourg. Tél.	} 290-61 219-21
Déa Lisé, Secrétaire		

Non inscrits: M. Debré, H. A. Korthals

BULLETIN STATISTIQUE
DE LA
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

La Division des Statistiques de la Haute Autorité a réalisé, avec la collaboration de Commissions d'experts, un vaste travail de classement systématique et d'harmonisation des statistiques charbonnières et sidérurgiques, ce qui en rend l'étude plus facile et permet des comparaisons plus exactes.

Ces données numériques ainsi regroupées, complétées au fur et à mesure et mises à jour, *sont publiées tous les deux mois* dans un Bulletin Statistique.

Chacun de ces bulletins comprend 370 pages de format 17,5 cm × 25 cm.

Il est possible de s'abonner à cette publication à nos bureaux de vente et d'abonnement indiqués en dernière page du présent numéro.

Le prix de l'abonnement pour l'année 1957 — qui comportera donc 6 numéros — est fixé à frsb. 450,— (ffrs. 3.150).